



ISTITUTO TECNICO STATALE COMMERCIALE

" Francesco Maria Genco "



Sede Centrale, Piazza Laudati, n. 1 Tel . 080/3114337

Sede presso il Polivalente, Via Parisi Tel . 080/3147368

Fax 080/3113420

C. M. BATD020000A - C . F. 82014270720

E.mail: batd02000a@istruzione.it - *web:* www.itcgenco.gov.it

70022 Altamura (Bari)

MANIFESTATION INTERNATIONALE DE THEATRE SCOLAIRE

1^{ère} EDITION "IL TEATRO ITALIANO DEL '900"

a. s. 2013-2014

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONCOURS ET REGLEMENT

PREAMBULE

L'institut technico-commercial " Francesco Maria Genco " de Altamura, province de Bari, organise la première édition de la Manifestation Internationale de Théâtre Scolaire: "**Le Théâtre Italien du XXe siècle**" qui se tiendra du 06 mai 2014 au 11 mai 2014 au théâtre Mercadante de Altamura.

Le projet a pour but de :

- Entraîner les élèves à s'exprimer par le jeu théâtral. .
- Faire connaître la dramaturgie italienne du XXe.
- Promouvoir la connaissance de la culture et de la langue italiennes.
- Aider au développement de la connaissance de soi, de la confiance en soi, de la gestion de l'espace scénique et de la sensibilité critique.
- Eduquer les jeunes à la rencontre, au sens du respect , de la collaboration et de la responsabilité partagée entre pairs, et leur permettre d'acquérir de l'assurance dans l'interaction avec le public.
- Favoriser les échanges interculturels.
- Développer l'offre de formation scolaire au territoire ayant pour but de promouvoir les capacités et les talents des élèves

Art. 1

Pourront participer à la Manifestation internationale de théâtre “ Le théâtre italien du XXe siècle” uniquement les Ecoles secondaires de II degré publiques et privées italiennes et étrangères ainsi répertoriées ci-dessous :

Section A : Ecoles italiennes

Section B : Ecoles étrangères qui présentent des oeuvres théâtrales dans leur langue maternelle

Section C : Ecoles étrangères qui présentent des oeuvres théâtrales en italien

Les élèves de l'Ecole Organisatrice, sous la direction du Prof. Francesco Vulpio, présenteront, **hors concours, la pièce de théâtre** “L'uomo, la bestia e la virtù” de Luigi Pirandello.

Art. 2

Les œuvres théâtrales présentées doivent être exclusivement d'auteurs italiens du XXe siècle. Les écoles étrangères participantes qui joueront dans leur langue maternelle devront présenter la traduction du texte choisi pour la représentation en italien (que ce soit le texte intégral , partiel ou adapté)

Art. 3

L'inscription à la Manifestation est complètement gratuite pour les écoles qui y participent. Les frais de gîte et de couvert sont à la charge des écoles qui seront sélectionnées.

Art. 4

Les écoles qui désirent participer à cette Manifestation devront remplir :

- la demande de participation (pièce jointe a)
- la fiche technique (pièce jointe b)

Les deux pièces jointes (a et b) seront envoyées exclusivement par mail, avant le **10 mars 2014** dernier délai à l'adresse suivante : batd02000a@istruzione.it.

Aucune demande incomplète ou envoyée par fax ou voie postale ne sera examinée.

Art. 5

Ne pourront jouer dans l'oeuvre proposée que les élèves fréquentant l'établissement ou les anciens élèves diplômés de l'année scolaire 2012-2013 et au maximum deux professeurs.

Art .6.

La durée de chaque représentation n'exédera pas 60 minutes.

Art. 7

Les écoles pourront présenter à la Manifestation des spectacles déjà représentés dans d'autres festivals ou manifestations .

Art. 8

Les propositions des oeuvres théâtrales seront examinées par un Comité artistique constitué à cet effet, qui aura la charge de sélectionner les Ecoles qui participeront à la Manifestation selon les critères mises en évidence et choisis par ce même Comité. La liste des écoles admises, maximum 12 candidatures, sera publiée sur le site de l'Ecole organisatrice au chapitre consacré à la Manifestation, avant le **20 mars 2014. Les Ecoles admises devront donner confirmation de leur participation à la Manifestation par mail avant le 28 mars 2014.**

Par la suite seront publiés le calendrier des représentations, les affiches et les brochures de la Manifestation.

Art. 9

La date du spectacle sera décidée par l'Ecole organisatrice, qui aura au préalable averti chaque Institution scolaire sélectionnée. Chaque groupe aura la possibilité de faire une brève répétition sur scène le jour même du spectacle. Etant donné qu'il y aura vraisemblablement plusieurs groupes en compétition le même jour, un calendrier des répétitions sera mis en place par l'Ecole organisatrice, calendrier que les participants s'engageront à respecter.

Art. 10

Le paiement des éventuels droits d'auteur sur le texte et les musiques de scène seront à la charge de l'Ecole organisatrice.

Art.11

L'école organisatrice de la Manifestation mettra à la disposition des groupes participants la scène déjà équipée (dessin/décor, lumières, installation des micros, lecteur CD, enregistreur, toile de fond et coulisses noirs) ainsi que deux techniciens son et lumière. Tout autre élément nécessaire pour le spectacle, que ce soit un élément du décor ou des accessoires devra être fourni par l'Ecole participante, qui devra veiller à la rapidité du démontage en fin de spectacle.

Art.12

Etant donné que plusieurs écoles présenteront leur spectacle dans une même journée, il n'est pas autorisé d'apporter des modifications importantes à l'installation sonore, à la structure de la scène , ni à l'installation des lumières.

Art.13

Les dossiers d'information que les participants auront envoyés à la direction de la Manifestation NE leur seront PAS restitués.

Art.14

Etant donné la qualité exceptionnelle de cette expérience, il est nécessaire que chaque groupe participant s'engage à rester sur place pendant toute la durée de la Manifestation, durant lequel seront organisés des séminaires et des visites guidées à la découverte de la région selon un calendrier qui sera publié. A ce sujet l'Ecole organisatrice stipulera des conventions pour le gîte et le couvert afin de réduire au maximum les frais à la charge des écoles participantes pendant leur séjour à Altamura.

Art.15

Le jury qui évaluera jour après jour les œuvres représentées sera composé du Directeur de l'Ecole organisatrice et du Directeur artistique de la Manifestation ainsi que de 5 autres membres choisis parmi les représentants du monde de la culture et des sponsors.

Art. 16

Au cours de la dernière soirée de la Manifestation, après lecture préalable des motivations des choix faite par le Président du jury, seront annoncés les prix dans les différentes catégories :

1. Meilleure mise en scène.
2. Meilleur acteur principal.
3. Meilleure actrice principale.
4. Meilleur second rôle masculin.
5. Meilleur second rôle féminin.
6. Meilleure représentation d'une école étrangère faite en italien.

A chacune des catégories sous-nommées seront attribués les prix suivants :

Catégorie A : prix de 500€

Catégorie B : prix de 250 €

Catégorie C : prix de 250€

Catégorie D : prix de 150 €

Catégorie E : prix de 150€

Catégorie F : prix de 150€

Les décisions du jury sont incontestables et sans appel.

Art. 17

A tous les participants seront remis un Numéro et une Attestation de participation.

Art. 18

L'Ecole organisatrice se réserve le droit d'enregistrer et/ou de filmer et/ ou de diffuser la Manifestation en entier ou certaines phases - de quelque façon que ce soit (presse, photographies, radio, télévision, enregistrements vidéo, etc.) ainsi que d'adjoindre à la Manifestation une ou plusieurs initiatives à caractère promotionnel/ publicitaire, sans que rien ne soit dû aux participants, qui ne pourront prétendre à aucune réclamation.

Art. 19

Pour des raisons techniques d'organisation, les phases finales pourront subir des variations qui seront communiquées en temps utile aux intéressés.

Art. 20

L'Ecole organisatrice n'est pas tenue responsable d'éventuels accidents aux personnes ou aux biens ni durant le voyage ni pendant toute la durée de la Manifestation.

Art. 21

Les Ecoles qui participent à la Manifestation s'engagent à autoriser le traitement des données personnelles conformément au Décret Législatif 196/2003.

La participation à la manifestation implique la connaissance et l'acceptation sans conditions des normes contenues dans le présent Règlement.

On a demandé le Parrainage des Institutions suivantes.



Le Proviseur

Professeur Rachele Cristina Indrio